

COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUET

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le huit avril, à **vingt heures quinze**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à **la Salle des Arcades, Espace E. VALLADON**, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUDET, Maire.

La séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS : M BOUDET, M LEGRET, Mme DERAIS, M CHAMPION, Mme SEVIN, M HUGON, M COCHARD, Mme LINCKER, M VIVET, Mme JAULNEAU, M LEGRAND, Mme AVISSE, Mme DAIN, Mme GUIZIEN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M DAMAS pouvoir M BOUDET.

Monsieur Gérard LEGRET a été élu secrétaire.

1-POUR LA COMMUNE :

1.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 de la commune établi par le receveur municipal qui a été vérifié et correspond au compte administratif.

1.2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 de la Commune :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
DEPENSES TOTALES	1 118 896.76 €	RATTACHEMENTS	
Réelles	1 118 896.76 €		
Ordre			
RECETTES TOTALES	2 463 248.33 €		
Réelles	1 685 203.63 €		
Ordre			
Excédent 2020	778 044.70 €		
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
DEPENSES TOTALES	2 242 625.33 €	RESTES A REALISER	683 300.53 €
Réelles	1 773 126.38 €	RAR réels	
Ordre			
Déficit 2020	469 498.95 €		
RECETTES TOTALES	1 571 765.13 €	RESTES A REALISER	598 211,00 €
Réelles	1 571 765.13€		
Ordre			

Monsieur le Maire sort de la salle.

Monsieur HUGON procède au vote.

PRESENTS	13	POUVOIRS	1	VOTANTS	14	POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
----------	----	----------	---	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 de la commune.

1.3 AFFECTATION DU RESULTAT :

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2021. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat.

A la section d'investissement

⊗ Dépenses de l'exercice	1 773 126.38 €
⊗ Solde d'exécution négatif reporté	469 498.95 €
TOTAL	2 242 625.33 €
⊗ Recettes de l'exercice.....	1 571 765.13 €
TOTAL	- 670 860.20 €
RESTES A REALISER	
⊗ Dépenses	683 300.53 €
⊗ Recettes	598 211.00 €
TOTAL	- 85 089.53 €
↳ <i>Besoin de financement</i>	<i>755 949.73 €</i>

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 755 949.73 €

A la section de fonctionnement

⊗ Dépenses de l'exercice	1 118 896.76 €
⊗ Recettes de l'exercice.....	1 685 203.63 €
⊗ Excédent reporté.....	778 044.70 €
TOTAL	2 463 248.33 €
↳ <i>Excédent</i>	<i>1 344 351.57 €</i>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2021 de la façon suivante :

❖ Recettes d'investissement

Article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » 755 949.73 €

❖ Recettes de fonctionnement

Ligne budgétaire R002 « Résultat reporté » 588 401.84 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette affectation.

1.4 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire propose le versement de subventions aux associations qui fourniront les documents demandés par courrier.

Lors du vote des subventions, les élus concernés se sont retirés.

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS LA BAZOCHE	290,00 €
LES CARPES DOREES	630,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	60,00 €
L'AVENIR SPORTIF	570,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL LUTTE CONTRE LE CANCER	100,00 €
F.N.A.C.A. AUTHON	40,00 €
AMICALE DES POMPIERS	190,00 €
CLUB DE L'AMITIE BAZOCHIENNE (Club du 3ème Age)	330,00 €
LA MAISON DU TOURISME DES 3 RIVIERES ET DU PERCHE	2 000,00 €
LA CLIQUE CHAPELLE/LA BAZOCHE	550,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	8 684,00 €
CLUB DE TENNIS	340,00 €
COMITE ŒUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL	190,00 €
CYCLOS DU PERCHE GOUET	340,00 €
SYNDICAT DU CHEVAL PERCHERON	665,00 €
GROUPEMENT CLUB 3ème AGE AUTHON BROU	160,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA BAZOCHE-GOUET	380,00 €
ATELIER CREATIF	290,00 €
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BAZOCHE GOUET (A.G.V.B.G.)	290,00 €
LA BOULE BAZOCHIENNE	340,00 €
AUX PETITS PERCHERONS ROUGES	150,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	150,00 €
ASSOCIATION BAZOCHE INFORMATIQUE	250,00 €
ASSOCIATION DES CROQUEURS DE POMMES	100,00 €
LES AIGUILLES MAGIQUES	150,00 €
Y EN A UNE	100,00 €
COMICE AGRICOLE	290,00 €
TOTAL ARTICLE 6574	17 629,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve les subventions accordées aux différentes associations
- Accepte le versement des subventions aux associations aux conditions énoncées.

1.5 SUBVENTION BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au budget du Transport Scolaire d'un montant de 9 190,00 €

<i>Budget commune 2022</i>		<i>Budget Transport scolaire 2022</i>	
Art 657363	9 190,00 €	Art 74748	9 190,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de cette subvention.

1.6 VIREMENT INTERNE FINANCIER LOTISSEMENT N°2 :

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'équipement au budget du LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 2^e TRANCHE d'un montant de 760.00 €

<i>Budget commune 2022</i>		<i>Budget Lotissement « La Prairie » 2^e Tranche 2022</i>	
Art 67441	760.00 €	Art 774	760.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce virement interne financier.

1.7 SUBVENTION LOTISSEMENT N°1 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°32/2021 en date du 26 Février 2021, il a été décidé de fixer le prix de vente des terrains du lotissement la Prairie 1^{ère} Tranche à 28.00 TTC. Cette réduction du prix de vente oblige la commune à verser une subvention à ce budget annexe lors de chaque vente.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a signé chez le notaire M GAPAIS un compromis avec Madame PREYSSLER Maud pour la vente du lot n°14 de 1000 m² et que le rendez-vous pour la signature de l'acte de vente est fixé.

Cette vente nécessitera le versement d'une subvention au budget du lotissement la Prairie 1^{ère} Tranche calculée comme suit :

$$\frac{\text{Valeur du stock au 31/12/2021 soit } 186\,822.47 \text{ €}}{6\,715 \text{ m}^2 \text{ (superficie qui reste à vendre)}} = 27,8217 \text{ €}$$

$$27,8217 \text{ €} * 1\,000 \text{ m}^2 = 27\,821.70 \text{ € HT} - 24\,016.67 \text{ € HT (prix de vente HT)} = 3\,805.03 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention de 3 805.03 € au budget lotissement la Prairie 1^{ère} Tranche, nécessaire en raison de la vente du terrain à Madame PREYSSLER Maud.

1.8 VIREMENT FINANCIER INTERNE - BUDGET CAMPING MUNICIPAL :

Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement financier interne au budget Camping Municipal d'un montant de 5 825,00 €

<i>Budget commune 2022</i>		<i>Budget Camping Municipal 2022</i>	
Art 657363	5 825,00 €	Art 774	5 825,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce virement financier interne.

1.9 ADMISSION EN NON VALEUR :

Monsieur le Maire présente l'état des diverses créances jugées irrécouvrables par Monsieur le Trésorier.

Après de nombreuses recherches infructueuses Monsieur le Trésorier propose d'admettre en non-valeur ces titres.

<u><i>NOM Prénom</i></u>	<u><i>Nature</i></u>	<u><i>MONTANT</i></u>
<i>ALBERT Maryline</i>	<i>Assainissement</i>	<i>125.85 TTC</i>
<i>ALKAN SUNA</i>	<i>Assainissement</i>	<i>243.09 TTC</i>
<i>BURAY Olivier</i>	<i>Assainissement</i>	<i>436.41 TTC</i>
<i>BURAY Olivier</i>	<i>Cantine</i>	<i>223.70 TTC</i>
<i>CHEVALLIER Alain</i>	<i>Assainissement</i>	<i>0.30 TTC</i>
<i>ELAMBERT Aurore</i>	<i>Cantine</i>	<i>117.00 TTC</i>
<i>HAI Abdenasser</i>	<i>Assainissement</i>	<i>193.03 TTC</i>
<i>OUZELET Alain</i>	<i>Loyer</i>	<i>38.33 TTC</i>
<i>SHIPLEY Remy</i>	<i>Assainissement</i>	<i>0.54 TTC</i>
	<i>TOTAL</i>	<i>1 378.25 TTC</i>

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte, l'admission en non-valeur des titres listés ci-dessus.

1.10 PROVISION :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°24/2010 du 25 Mars 2010, il avait été décidé de provisionner sur le budget de la Commune et par délibération n°40Bis/2009 sur le budget du camping municipal pour les créances douteuses à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public, en application de l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivité Locales.

Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 décembre N-1.

Il indique qu'il convient d'apporter les précisions suivantes concernant les conditions de constitution, de réajustement et de reprise de la provision pour créances douteuses qui s'appliqueront au budget principal et aux budgets annexes.

La constitution d'une provision pour créances douteuses sera effectuée à hauteur de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/N-1 sur chaque budget concerné.

Chaque provision ainsi constitué sera réajustée annuellement au vu des restes à recouvrer constatés au 31/12/N-1 en appliquant le taux de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 décembre N-1 ;

Une reprise sur provision se fera annuellement à hauteur :

Du montant de créances admises en non-valeur

Du montant des créances éteintes

Des montants payés.

Le Conseil Municipal :

Accepte la constitution d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/N-1 sur chaque budget concerné.

Accepte de réajuster annuellement la provision pour créances douteuses au vu des restes à recouvrer constatés au 31/12/N-1 en appliquant le taux de 15%.

Décide que la reprise sur la provision constituée se fera annuellement, à hauteur :

Du montant de créances admises en non-valeur

Du montant des créances éteintes

Des montants payés

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

1.11 VOTE DES TAUX DES TAXES :

Monsieur le Maire propose pour l'année 2022 les taux suivants pour les 2 taxes locales.

* Taxe Foncière sur les propriétés Bâties 42,60 %

(Soit taux communal 2020 TFB de 22.38% + taux départemental FB de 20.22%)

* Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties 33,86 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vote ces taux, pour l'année 2022.

1.12 BUDGET 2022 :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre de la façon suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER		0 €
PROPOSITION NOUVELLE	2 034 658,00 €	1 446 256,16 €
RESULTAT REPORTE	0	588 401,84 €
<u>TOTAL</u>	<u>2 034 658,00 €</u>	<u>2 034 658,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	683 300,53 €	598 211,00 €
PROPOSITION NOUVELLE	1 063 020,70 €	1 818 970,43 €
RESULTAT REPORTE	670 860,20 €	
<u>TOTAL</u>	<u>2 417 181,43 €</u>	<u>2 417 181,43 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 de la commune.

2 CAMPING MUNICIPAL :

2.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du camping municipal établi par le receveur municipal qui a été vérifié et qui correspond au compte administratif.

2.2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du Camping municipal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES TOTALES	11 502.98 €
Réelles	11 502.98 €
Ordre	0
RECETTES TOTALES	17 737.24 €
Réelles	11 105.75 €
Ordre	0
<i>Excédent 2020</i>	6 631.49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES TOTALES	0.00 €
Réelles	0.00 €
Ordre	0
RECETTES TOTALES	11 348.07 €
Réelles	11 348.07 €
Ordre	0
<i>Déficit 2020</i>	<i>11 173.07 €</i>

2.3 BUDGET CAMPING MUNICIPAL 2022 :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2022 du camping municipal qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	21 060,00 €	14 825.74 €
RESULTAT REPORTE	0 €	6 234.26€
<u>TOTAL</u>	<u>21 060,00 €</u>	<u>21 060,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	4 500,00 €	4325.00 €
RESULTAT REPORTE	0,00 €	175.00 €
<u>TOTAL</u>	<u>4 500,00 €</u>	<u>4 500.00 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du camping municipal.

3 MAISON DE SANTE :

3.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 de la maison de santé établi par le receveur municipal qui a été vérifié et qui correspond au compte administratif.

3.2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 de la Maison de santé :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES TOTALES	15 499.99 €
Réelles	15 499.99 €
Ordre	0
RECETTES TOTALES	22 983.08 €
Réelles	22 983.08 €
Ordre	0
<i>Excédent 2020</i>	0.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES TOTALES	187 305.39 €
Réelles	56 712.33 €
Ordre	0
<i>Déficit 2020</i>	130 593.06 €
RECETTES TOTALES	197 128.00 €
Réelles	197 128.00 €
Ordre	0
<i>Déficit 2020</i>	0.00 €

3.3 BUDGET 2022 :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2022 de la Maison de Santé Communale qui s'équilibre de la façon suivante

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	38 604,00 €	31 120,01 €
RESULTAT REPORTE	0 €	7 483,99 €
<i>TOTAL</i>	<i>38 604,00 €</i>	<i>38 604,00 €</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
RESTES A REALISER	2 631,82 €	0,00 €
PROPOSITION NOUVELLE	23 532,79 €	16 342,00 €
RESULTAT REPORTE	0,00 €	9 822,61 €
<i>TOTAL</i>	<i>26 164,61 €</i>	<i>26 164,61 €</i>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 de la Maison de Santé Communale.

4 LOTISSEMENT LA PRAIRIE 1^{ère} TRANCHE :

4.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du Lotissement « La Prairie » 1^{ère} tranche établi par le receveur municipal qui a été vérifié et qui correspond au compte administratif.

4.2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du Lotissement « La Prairie » 1^{ère} tranche :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES TOTALES	235 566,89 €
Réelles	0
Ordre	0
RECETTES TOTALES	235 566,89 €
Réelles	0
Ordre	0
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES TOTALES	235 566,49 €
Réelles	0
Ordre	0

RECETTES TOTALES	239 846.91 €
Réelles	0
Ordre	235 566.89 €
<i>EXCEDENT 2020</i>	<i>4 280,02 €</i>

Monsieur le Maire sort de la salle.

Monsieur HUGON procède au vote.

PRESENTS	13	POUVOIRS	01	VOTANTS	14	POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
----------	----	----------	----	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du lotissement « La Prairie » 1^{ère} tranche.

4.2 BUDGET 2022 :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2022 du Lotissement « LA PRAIRIE » 1^{ère} TRANCHE qui s'équilibre de la façon suivante

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	218 934,59 €	218 934,59 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>218 934,59 €</u>	<u>218 934,59 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	218 924,59 €	214 644,17 €
RESULTAT REPORTE	0 €	4 280.42 €
<u>TOTAL</u>	<u>218 924,59 €</u>	<u>218 924,59 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du Lotissement « La Prairie » 1^{ère} TRANCHE.

5 LOTISSEMENT LA PRAIRIE 2 :

5.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du Lotissement « La Prairie » 2^e tranche établi par le receveur municipal qui a été vérifié et qui correspond au compte administratif.

5.2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du Lotissement « La Prairie » 2^e tranche

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES TOTALES	57 373.40 €
Réelles	0
Ordre	0
RECETTES TOTALES	57 373.40 €
Réelles	0
Ordre	0
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES TOTALES	56 749.11 €
Réelles	0
Ordre	0
RECETTES TOTALES	56 749.11 €
Réelles	0
Ordre	0

Monsieur le Maire sort de la salle.

Monsieur HUGON procède au vote.

PRESENTS	13	POUVOIRS	01	VOTANTS	14	POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
----------	----	----------	----	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du lotissement « La Prairie » 2^{ème} tranche.

5.3 BUDGET 2022 :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2022 du Lotissement « LA PRAIRIE » 1^{ère} TRANCHE qui s'équilibre de la façon suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	218 934,59 €	218 934,59 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>218 934,59 €</u>	<u>218 934,59 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	218 924,59 €	214 644,17 €
RESULTAT REPORTE	0 €	4 280,42 €
<u>TOTAL</u>	<u>218 924,59 €</u>	<u>218 924,59 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du Lotissement « La Prairie » 1^{ère} TRANCHE.

6 TRANSPORT SCOLAIRE :

6.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du Transport Scolaire établi par le receveur municipal qui a été vérifié et qui correspond au compte administratif.

6.2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du Transport Scolaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES TOTALES	34 694.97 €
Réelles	34 694.97 €
Ordre	€
RECETTES TOTALES	34 694.97 €
Réelles	34 694.97 €
Ordre	€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES TOTALES	0 €
Réelles	0
Ordre	0
RECETTES TOTALES	0 €
Réelles	0
Ordre	0 €

Monsieur le Maire sort de la salle.

Monsieur HUGON procède au vote.

PRESENTS	13	POUVOIRS	01	VOTANTS	14	POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
----------	----	----------	----	---------	----	------	----	--------	---	------------	---

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du Transport Scolaire.

6.3 BUDGET 2022 :

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2022 du Transport Scolaire qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	41 220.00 €	41 220.00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>41 220.00 €</u>	<u>41 220.00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	0 €	0 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>0 €</u>	<u>0 €</u>

7 - SUBVENTION AU CCAS :

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au CCAS pour un montant de 1 602.00 €
A l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser la somme de 1 602.00 € au CCAS.

8- DEVIS MGR LOISIRS - TERRASSE COUVERTE :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de terrasse couverte et d'entourage de deux mobil home au Camping Municipal.

Monsieur le Maire présente l'offre de l'entreprise MGR Loisirs pour un montant de 4 458.33 HT soit 5 350.00 TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

D'approuver le devis de l'entreprise de la terrasse couverte et d'entourage de deux mobil-home.

Accepte le devis de la société terrasse couverte et d'entourage de deux mobil home d'un montant de 4 458.33 H T soit 5 350.00 TTC.

Autorise Monsieur le Maire à passer commande.

9-COMPARATIF ETUDE DE SOL – CONSTRUCTION GYMNASSE :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'étude de sol du futur gymnase.

Monsieur le Maire présente l'offre de l'entreprise GINGER CEBTP pour un montant de 5 710.00 HT soit 6 852.00 TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal décide,

D'approuver le devis de l'entreprise GINGER CEBTP pour l'étude de sol du futur Gymnase.

Accepte le devis de la société GINGER CEBTP d'un montant de 5 710.00 € HT soit 6 852.00 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à passer commande.

10- DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE NATIONAL DU SPORT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention de l'Agence nationale du sport, pour la création d'un gymnase Route d'Authon – Rue du Général de Gaulle.

Le montant de la réalisation est estimé à 3 080 025.00 HT.

Dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant	%
Travaux 1ère Tranche Construction d'un gymnase	2 450 000,00 €	Aides publiques calculées sur le HT		
		DETR	90 000,00 €	2,92%
Autres dépenses (à détailler)		DSIL	820 025,00 €	26,62%
Prestations intellectuelles	338 725,00 €	PLAN DE RELANCE	400 000,00 €	12,99%
		Conseil Départemental accordé	500 000,00 €	16,23%
Frais divers	291 300,00 €	Jeunesse et Sports	620 000,00 €	20,13%
		Total des aides publiques	2 430 025,00 €	
		Reste à charge		
		Fonds Propres	400 000,00 €	12,99%
		Emprunts	250 000,00 €	8,12%
		Sous total reste à charge	650 000,00 €	
TOTAL DES DEPENSES	3 080 025,00 €	Total général recettes	3 080 025,00 €	100,00%

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence nationale du Sport.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention.

11- CONTRAT BAL DU 14 JUILLET :

Monsieur le Maire présente l'offre de Monsieur BEQUIN Eric qui propose d'animer le bal du 14 juillet 2022 avec son orchestre de 3 musiciens pour un coût total de 480,00 € net, soit 160,00 €uros par musicien, sous réserve que les consignes sanitaires en vigueur permettent l'organisation du bal du 14 juillet 2022.

Le conseil municipal accepte l'offre de Monsieur BEQUIN pour un montant de 480,00 € net, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

12- VENTE DE BOIS :

Monsieur le Maire présente le projet de vente de bois au prix de 10.00 € le stère, réservé en priorité aux personnels de la commune.

Le personnel de la commune doit réaliser le travail sur son temps personnel dans un délai très rapide. (Une semaine).

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise la vente de bois au prix de 10.00 € le stère.
- Priorise la vente aux personnels de la commune qui doit réaliser le travail sur son temps personnel dans un délai très rapide (une semaine).

13- DEVIS – ENTREPRISE JDC – TPE GÎTE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un terminal interbancaire de paiement (TPE) à l'étape Percheronne.

Monsieur le Maire présente l'offre de l'entreprise JDC, pour un montant de 20.50 € PU/HT/MOIS soit 24.60 € PU/TTC/ MOIS avec un engagement minimum de 48 mois.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'Approuver l'offre de l'entreprise JDC.
- Accepte l'offre de l'entreprise JDC, pour un montant de 20.50 € PU/HT/MOIS soit 24.60 € PU/TTC/MOIS avec un engagement minimum de 48 mois.
- Autorise Monsieur le Maire à passer commande.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,